

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

GEORGES HARTMANN

Statistique des professions. Le commerce des boissons

Journal de la société statistique de Paris, tome 29 (1888), p. 8-17

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1888__29__8_0

© Société de statistique de Paris, 1888, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

STATISTIQUE DES PROFESSIONS. — LE COMMERCE DES BOISSONS.

I.

Au mois d'août dernier, en examinant le rapport de M. Claude (des Vosges) sur la consommation de l'alcool, j'ai été amené à entretenir la Société de statistique de la question des débits de boissons. J'ai appelé l'attention sur ce fait : que la consommation de l'alcool, par localité, n'était pas en rapport avec le nombre des débits de boissons, que ce nombre avait diminué dans des départements où la consommation de l'alcool s'était beaucoup accrue, et qu'au contraire, dans d'autres départements, il y avait eu accroissement du nombre des débits, alors que la consommation de l'alcool avait déchu.

J'en conclusai que le nombre des licences délivrées aux débitants de boissons ne nous indiquait pas le nombre des établissements où l'on consomme au petit verre, sur place, des boissons spiritueuses.

Je terminai ma communication en faisant remarquer que tous les débits ne sont pas des cabarets, et en exprimant le vœu que l'administration des finances nous fasse connaître la division, par catégories, des débitants soumis à la licence, afin de savoir si les cabarets avaient réellement l'importance qu'on leur attribue.

M. de Foville, qui nous a souvent donné, sur cette question des boissons, de nombreux renseignements fort intéressants, a fait publier, dans le *Bulletin de statistique du ministère des finances*, en septembre dernier, un tableau des patentes de tous les commerçants pouvant faire la vente des boissons. Cette statistique répond en partie au vœu que j'avais formulé. La voici avec les explications qui la précèdent dans le Bulletin :

Le commerce des boissons.

Nous avons réuni, dans deux articles publiés au mois de décembre dernier (1), les principales données que possède, en ce qui concerne le commerce des boissons, l'administration des contributions indirectes. Les chiffres publiés pour 1885 étaient les suivants :

Nombre d'établissements en 1885.

Débitants abonnés pour la vente des vins et des cidres	56,756
Débitants rédimés ne vendant que de l'alcool	39,732
Débitants établis dans les villes à taxe unique	84,720
Nombre total des débitants affranchis des exercices	181,208
Débitants soumis aux exercices	214,495
Nombre total des débitants de toutes sortes (ceux de Paris exceptés).	395,703

(1) Voir la livraison de décembre 1886, p. 598 et 610.

Nombre total des débiteurs de toutes sortes, etc. (<i>report</i>)	395,703
Colporteurs de boissons	16
Marchands de boissons en gros	26,681
Brasseurs	2,722
Distillateurs et bouilleurs de profession	2,315
	<hr/>
Nombre total d'assujettis en matière de boissons	427,437
	<hr/>
Pour mémoire et par évaluation. {	
Propriétaires récoltants de vins	1,791,779
Propriétaires récoltants de cidres	1,035,376
Bouilleurs de cru	531,017

L'administration attribuant à la ville de Paris 26,600 débits de boissons, le nombre total de ces établissements montait à 422,300, et la carte teintée jointe à notre travail montrait comment le rapport existant entre le nombre des habitants et celui des débits varie d'un département à l'autre (46 habitants par débit dans le Nord, 187 dans le Gers).

Mais l'administration des contributions indirectes confond forcément, sous la dénomination commune de *débits de boissons*, des établissements de natures très diverses, depuis les cabarets de village jusqu'aux plus somptueux hôtels de la capitale.

Il nous a donc paru désirable de rapprocher des données statistiques fournies à la régie par les licences, celles que l'impôt des patentes met sous une autre forme à la disposition de l'administration des contributions directes. C'est là l'intérêt principal du relevé suivant, dont les éléments sont extraits des matrices de 1885 (tableau A et tableau C). En le recommandant à l'attention de tous ceux que la question de la consommation des boissons alcooliques préoccupe, soit au point de vue de l'hygiène publique, soit au point de vue des intérêts fiscaux, nous devons leur faire remarquer trois choses :

1° Il s'en faut de beaucoup que tous les patentés énumérés dans ce relevé puissent être, par cela même, qualifiés marchands de boissons. On y a fait figurer les hôtels, les épiceries..., parce que beaucoup d'épiciers et d'hôteliers font le commerce des boissons ; mais ce n'est pas une règle sans exceptions ;

2° Par contre, beaucoup de patentables peuvent faire le commerce des boissons sans se trouver compris dans notre tableau, si, exerçant concurremment dans un même établissement une autre profession de nature différente, ils se trouvent figurer exclusivement au rôle sous la qualification correspondant à cette dernière profession (loi du 15 juillet 1880, art. 7) ;

3° En ce qui concerne les valeurs locatives, qu'il a paru intéressant de faire connaître, on remarquera qu'elles comprennent, pour les professions du tableau A, la valeur locative réunie de l'habitation et du local professionnel. En outre, ces valeurs peuvent s'appliquer en partie à des locaux concernant des professions étrangères au commerce des boissons, lorsque ces professions sont exercées accessoirement à ce commerce dans un même établissement.

En tenant compte de ces observations, il semble difficile d'évaluer à moins de 300,000 le nombre des établissements où l'on peut se faire servir à boire et non pas simplement acheter.

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Renseignements statistiques extraits des matrices de 1885.

TABLEAU A.

COMMERCES, INDUSTRIES, PROFESSIONS.	DROITS fixes entiers.	FRACTIONS DE DROIT FIXE.		VALEURS locatives. francs.
		Marchands sous échoppe, en étalage, ambulants.	Associés.	
1^{re} classe.				
Marchand d'alcool ou eau-de-vie en gros . . .	2,699	»	380	3,509,793
Café chantant, café-concert, café-spectacle. . .	188	»	27	1,497,192
Marchand d'épicerie en gros	658	»	202	1,501,739
Marchand de liqueurs en gros	634	»	122	934,001
Marchand de vins en gros.	16,731	»	1,812	22,481,238
Totaux.	20,910	»	2,543	29,923,963
2^e classe.				
Marchand d'alcool ou eau-de-vie en demi-gros .	560	»	32	587,434
Marchand d'épicerie en demi-gros	1,958	»	158	2,476,535
Marchand de liqueurs en demi-gros.	219	»	25	315,070
Totaux.	2,737	»	215	3,379,039
3^e classe.				
Entrepositaire ou marchand en gros de bière. .	923	»	48	666,726
Marchand de cidre en gros	577	»	8	294,100
Glacier-limonadier	219	1	26	1,953,465
Maitre d'hôtel.	6,404	»	138	26,997,037
Fabricant ou marchand d'hydromel.	7	»	»	4,030
Fabricant de liqueurs	303	»	57	567,925
Restaurateur ou traiteur à la carte.	400	»	36	2,677,077
Totaux.	8,533	1	313	33,160,360
4^e classe.				
Cafetier	34,317	12	174	29,378,256
Marchand d'eaux gazeuses, minérales, limonades gazeuses.	1,407	8	81	1,072,240
Maitre d'estaminet.	484	»	6	1,116,105
Limonadier non glacier.	203	»	7	1,105,951
Marchand de liqueurs en détail.	1,274	1	63	1,717,139
Restaurateur et traiteur à la carte et à prix fixe.	895	»	30	2,765,547
Marchand de vins en détail, vendant habituel- lement, pour être consommés hors de chez lui, des vins au panier ou à la bouteille.	3,848	»	70	5,201,539
Voiturier marchand de vin, bière, cidre, etc. . .	880	»	6	112,833
Totaux.	43,008	21	437	42,469,580
5^e classe.				
Marchand d'alcool ou eau-de-vie en détail. . .	697	1	7	252,720
Aubergiste ou cabaretier-logeur	37,561	»	63	17,030,460
Cabaretier ou marchand de bière ou de cidre en détail ayant billard	26,633	1	18	10,276,671
Fournisseur des objets de consommation dans les cercles ou sociétés.	546	»	5	91,847
Marchand d'épicerie en détail.	55,080	117	351	21,562,646
Restaurateur et traiteur, à prix fixe seulement.	2,648	»	16	4,595,957
Marchand de vin en détail, donnant à boire chez lui et tenant billard.	1,959	»	16	4,332,191
Totaux.	125,124	119	476	58,142,492

TABLEAU A (suite et fin).

COMMERCES, INDUSTRIES, PROFESSIONS.	DROITS fixes entiers.	FRACTIONS DE DROIT FIXE.		VALEURS locatives. francs.
		Marchands sous échope, en étalage, ambulants.	Associés.	
6^e classe.				
Marchand de bière ou cidre en détail	3,805	»	72	1,214,555
Cabaretier	164,940	101	98	38,518,001
Café-crémérie ou restaurant-crémérie	226	1	2	458,860
Tenant une table d'hôte	42	»	1	117,250
Tenant pension bourgeoise	726	»	10	755,774
Marchand de vins en détail, donnant à boire chez lui et ne tenant pas billard	11,505	36	95	16,260,903
Totaux	181,244	138	278	57,325,343
7^e classe.				
Épicier-regrattier	46,135	348	94	6,548,796
Gargotier	5,271	67	25	3,246,328
Débitant de liqueurs et eau-de-vie	9,310	271	28	1,967,042
Débitant de vin, bière, cidre au petit détail, ne donnant pas à boire chez lui	15,607	154	56	5,942,151
Totaux	76,323	840	203	17,704,317
8^e classe.				
Débitant de café tout préparé	653	91	2	129,814
Total général pour le tableau A	458,532	1,210	4,467	242,231,908

TABLEAU C.

COMMERCES, INDUSTRIES ET PROFESSIONS.	DROITS fixes.	VALEURS LOCATIVES	
		des habitations.	des établissements industriels.
		francs.	francs.
Fabricant d'alcool ou eau-de-vie de féculés, de grains, de betteraves et autres substances analogues	274	140,655	2,479,931
Exploitant de brasserie	2,643	1,181,680	6,279,828
Exploitant de buffet dans une gare de chemins de fer.	237	67,230	381,189
Exploitant de casino	56	29,920	738,755
Distillateur-liquoriste	126	70,695	624,350
Fabricant d'esprit ou eau-de-vie de vin	194	31,150	96,355
Fabricant d'esprit ou eau-de-vie de marc, de raisin, de cidre, de poiré	185	21,340	73,465
Restaurateur sur bateau à vapeur	12	3,901	»
Totaux	3,727	1,546,571	10,673,873

Ces professions, comme on le voit, sont groupées par classes de patentes. Il m'a paru intéressant d'établir des divisions par catégories de professions et par ordre d'importance. La valeur locative peut servir d'indice pour ce dernier point.

Tout d'abord, une distinction s'impose : l'extrait des matrices de patentes, publié par le Bulletin de statistique, confond les marchands en gros et les débitants, tandis que l'administration des contributions indirectes les divise, car ils ne sont pas soumis aux mêmes règles fiscales.

II.

DÉBITANTS. — Il faut premièrement rechercher dans les patentes celles des débi-
tants.

D'après le nombre des licences indiqué par le rendement des contributions indi- rectes, il y avait, en 1885	395,703
débitants, plus ceux de Paris, lesquels, sous un régime spécial, sont exemptés du droit de licence	26,600
Total	<u>422,303</u>

qui, à mon avis, d'après l'état des patentes, peuvent se diviser, au point de vue du
rôle de chaque commerce, dans la consommation des boissons, en cinq catégories :

1° Limonadiers, glaciers, cafetiers	35,480
2° Marchands de vins, liquoristes, cabaretiers	222,867
3° Marchands de vins chez lesquels on ne consomme pas.	19,455
4° Restaurateurs, maîtres d'hôtels, gargotiers et aubergistes	54,189
5° Épiciers en détail, épiciers et regrattiers, sur 101,680 patentés.	<u>90,312</u>
Total	<u>422,303</u>

Ces catégories se composent ainsi :

Cafetiers.

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALUES locatives.	MOYENNE de loyer.
Exploitant de casino.	56	738,755	13,192
Glacier-limonadier	219	1,953,465	8,919
Café chantant, café-concert.	188	1,497,192	7,930
Limonadier non glacier	203	1,105,951	6,448
Maitre d'estaminet	484	1,116,105	2,306
Cafetier.	<u>34,317</u>	<u>29,378,256</u>	856
Cafetier ambulant.	13	»	»
Totaux	<u>35,480</u>	<u>35,789,724</u>	1,008

Dans tous ces établissements la consommation des vins et des cidres est certai-
nement insignifiante, il s'y boit généralement de la bière, du café, des spiritueux et
des liqueurs. Les 1,150 casinos, cafés chantants et autres grands cafés offrent divers
agréments que le public paie par une élévation du prix de la consommation des
boissons. Quant aux 34,330 cafés de second ordre, ils ont leur clientèle dans la
petite bourgeoisie : commerçants, fermiers, gros cultivateurs, commis-voyageurs,
employés de bureaux, etc. Le luxe de ces établissements et le coût de la consom-
mation éloignent de ces débits les ouvriers et les paysans.

* * *

Marchands de vins, de cidres, de bières, d'eaux-de-vie et de liqueurs. — Les dé-
bits de vins et les cabarets peuvent être divisés en trois classes :

1° Les établissements de quelque importance qui tiennent le milieu entre le café
et le cabaret commun, ils sont généralement situés dans les villes. Il y en a 14,738
dont la moyenne de loyer est supérieure à 1,000 fr. Sur ce nombre, 1,274 vendent
plus particulièrement des eaux-de-vie et des liqueurs, les 13,464 autres débitent
plutôt des vins, des cidres et des bières.

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Marchand de vin en détail donnant à boire chez lui et tenant billard	1,959	4,332,191	2,211
Marchand de vin en détail donnant à boire chez lui et ne tenant pas billard	11,505	16,260,903	1,412
Marchand de liqueurs en détail	1,274	1,717,139	1,347
Totaux	<u>14,738</u>	<u>22,310,233</u>	1,514

2° Les cabarets avec billards, les débitants ordinaires. Sur 31,135 débits dans ces conditions ayant, en moyenne, de 300 à 400 fr. de loyer, l'on constate seulement 697 patentés vendant spécialement des eaux-de-vie, 3,805 débitent surtout de la bière et du cidre ; les autres cabaretiers vendent un peu de tout.

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Cabaretier ou marchand de bière ou de cidre en détail, ayant billard	26,633	10,276,671	385
Marchand d'alcool ou d'eau-de-vie en détail . . .	697	252,720	363
Marchand de bière ou de cidre en détail	3,805	1,214,555	319
Totaux	<u>31,135</u>	<u>11,743,946</u>	377

3° Enfin, les petits cabarets, ceux des villages, payant, en moyenne, de 120 à 240 fr. de loyer. Sur ces 176,994 petits débits, il y a 9,310 patentés inscrits comme liquoristes.

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Cabaretier	164,940	38,518,001	234
Débitant de liqueurs et eaux-de-vie	9,310	1,967,042	211
Fournisseur des objets de consommation dans les cercles ou sociétés	546	91,847	167
Débitant de café tout préparé	653	129,814	138
Voiturier, marchand de vin, bière, cidre, etc. . .	880	112,833	128
Débitant, marchand sous échoppe ou ambulante . .	665	»	»
Totaux	<u>176,994</u>	<u>40,819,537</u>	231

Marchands de boissons au panier ou à la bouteille. — 19,455 débitants vendent des boissons au dehors de leur domicile et ne doivent pas être confondus avec les cabaretiers.

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Marchand de vins en détail, vendant habituelle- ment pour être consommés hors de chez lui, des vins au panier ou à la bouteille	3,848	5,201,539	1,351
Débitant de vin, bière, cidre, au petit détail, ne donnant pas à boire chez lui	15,607	5,942,151	381
Totaux	<u>19,455</u>	<u>11,143,690</u>	573

Restaurateurs, hôteliers, gargotiers et aubergistes. — Il y a, en outre, 54,189 débits, restaurants et hôtels de tous ordres, où la nourriture et le logement jouent un plus grand rôle que la consommation des boissons, et où l'on vend peu de spiritueux et de liqueurs. Ces débits peuvent être divisés en quatre classes :

1° Les grands restaurants et les grands hôtels ayant plus de 4,000 fr. de loyer en moyenne :

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Restaurateur ou traiteur à la carte	400	2,677,077	6,692
Maître d'hôtel	6,104	26,997,037	4,492
Totaux	6,504	29,674,114	4,562

2° Les restaurants d'importance moyenne dont les loyers varient de 1,500 à 3,000 fr. :

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Restaurateur et traiteur à la carte et à prix fixe	895	2,765,547	3,099
Tenant table d'hôte	42	117,250	2,791
Restaurant-crémèrie	226	458,860	2,030
Restaurant et traiteur à prix fixe seulement	2,648	4,595,957	1,735
Exploitant de buffet dans une gare de chemins de fer	237	381,189	1,606
Restaurateur sur bateau à vapeur	12	3,901	»
Totaux	4,060	8,322,704	2,050

3° Les petits traiteurs qualifiés « gargotiers » :

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Tenant pension bourgeoise	726	755,774	1,068
Gargotier	5,271	3,246,328	577
Gargotier ambulant	67	»	»
Totaux	6,064	4,002,102	660

4° Les aubergistes-logeurs « donnant à boire et à manger », hôteliers de campagne :

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Aubergiste ou cabaretier-logeur	37,561	17,080,460	453

Ces divers débitants divisés ainsi en trois catégories : cafetiers, cabaretiers, restaurateurs, forment un nombre de 331,991 sur 422,303 soumis à la licence. C'est qu'il y en a 90,312 à prendre dans les 101,680 épiciers patentés qui ne vendent pas tous des boissons. Neuf sur dix ont une licence de débitant et vendent plus particulièrement des boissons à emporter et des alcools pour tous usages.

*
* *

Épiciers.

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Marchand d'épicerie en détail	55,080	21,562,646	391
Épicier-regrattier	46,135	6,548,796	141
Épicier sous échoppe ou en étalage	465	»	»
Totaux	101,680	28,111,442	276

Ceux qui vendent des boissons peuvent se répartir ainsi :

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Marchand d'épicerie en détail	49,542	19,370,922	391
Épicier-regrattier	40,770	5,748,570	141
Totaux	90,312	25,119,492	278

On peut ainsi résumer par classe de professions, et par ordre de valeurs locatives, les diverses conditions de tous les débiteurs de boissons :

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
1 ^a Cafetiers importants	1,150	6,411,468	5,575
— ordinaires.	34,317	29,378,256	856
— ambulants.	13	»	»
Totaux.	35,480	35,789,724	1,008
2 ^o Marchands de vins en détail important.	14,738	22,310,233	1,514
— de 2 ^o ordre.	31,135	11,743,946	377
Cabaretiers	176,329	40,819,537	231
— ambulants.	665	»	»
Totaux.	222,867	74,873,716	336
3 ^o Marchands de vins à la bouteille	19,455	11,143,690	573
4 ^o Restaurateurs de 1 ^{er} ordre.	6,504	29,674,114	4,562
— de 2 ^o ordre.	4,060	8,322,704	2,050
Petits restaurateurs et gargotiers	6,064	4,002,102	660
Aubergistes-logeurs	37,561	17,030,460	453
Totaux.	54,189	59,029,380	1,089
5 ^o Épiciers en détail	49,542	19,370,922	391
Petits épiciers-regratiers	40,770	5,748,570	141
Totaux.	90,312	25,119,492	278
Totaux généraux	422,303	205,956,002	487

*
* *

Il ne faut pas oublier que beaucoup de ces commerçants exercent d'autres professions plus importantes que celle de la vente des boissons, et que les valeurs locatives ne sont pas motivées par cette seule branche de commerce ; notamment pour les casinos, cafés chantants, hôtels, auberges, restaurants, épicerie, etc. Sur 422,303 débiteurs, je compte 145,651 établissements pour lesquels la vente des boissons n'est qu'un petit accessoire. Les 276,652 autres établissements, vendant principalement des boissons, se livrent aussi à d'autres commerces, et, sur ce nombre, 19,455 ne débitent pas les boissons au petit verre. Il reste donc 257,197 débiteurs où l'on consomme des boissons sur place en dehors des repas. D'ailleurs, la plupart de ces débiteurs sont bien modestes : sur 422,303, il y en a seulement 108,920 acquittant en moyenne plus de 400 fr. de loyer. Les 313,383 autres se répartissent ainsi :

	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
De 300 à 400 fr. de loyer	96,284	37,057,019	385
200 à 300 fr. —	174,250	40,485,043	232
100 à 200 fr. —	42,849	6,083,064	142
Totaux.	313,383	83,625,126	227

Il en résulte que les trois quarts des débiteurs (les petits), acquittant moins de 400 fr. de loyer, ne paient, ensemble, que les deux cinquièmes de toutes les valeurs locatives.

Ces chiffres présentés dans cet ordre peuvent servir à un grand nombre d'observations. Je me borne aujourd'hui à faire remarquer combien sont chimériques les projets de réforme fiscale dont on a beaucoup parlé ces temps derniers, et qui étaient basés, l'un sur une ressource de 800 millions à tirer de la poche des débiteurs et l'autre sur une capitation au minimum de 400 fr. par débiteur.

III.

FABRICANTS ET MARCHANDS EN GROS DE BOISSONS. — Indépendamment des débits assujettis à la licence, il y a les établissements de gros soumis au contrôle de la régie.

En 1885, on comptait :

Colporteurs de boissons et marchands de boissons en gros. . .	26,697
Brasseurs.	2,722
Distillateurs et bouilleurs de profession	<u>2,315</u>
Total.	31,734

En recherchant dans le tableau des patentes les commerces et les industries qui peuvent être classés dans ces catégories, voici ce que je trouve :

Marchands en gros. — 1° Ceux qui s'occupent plus spécialement de la fabrication et de la vente des spiritueux et des liqueurs :

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Distillateur-liquoriste	126	624,350	4,955
Fabricant de liqueurs	303	567,925	1,874
Marchand de liqueurs en gros.	634	934,001	1,473
— en demi-gros	219	315,070	1,438
Marchand d'alcool ou eau-de-vie en gros	2,699	3,509,793	1,300
— en demi-gros.	560	587,434	1,048
Totaux.	<u>4,541</u>	<u>6,538,573</u>	1,440

2° Ceux qui se livrent plus particulièrement à la vente des boissons fermentées :

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Marchand de vins en gros	16,731	22,481,238	1,343
Marchand de bière en gros et entrepositaire.	923	666,726	722
Marchand de cidre en gros.	577	294,100	509
Fabricant ou marchand d'hydromel	7	4,030	575
Totaux.	<u>18,238</u>	<u>23,446,094</u>	1,285

3° Les épiciers en gros et demi-gros qui peuvent être entrepositaires :

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Marchand d'épicerie en gros	658	1,501,739	2,282
— en demi-gros.	1,958	2,476,535	1,264
Totaux.	<u>2,616</u>	<u>3,978,274</u>	1,520

La réunion de ces trois catégories de marchands de boissons en gros donne :

NOMBRE.	VALEUR locative.	MOYENNE de loyer.
25,395	33,962,944	1,337

Il manque donc 1,302 patentés pour compléter les 26,697 acquittant la licence de marchand en gros. Il faudrait les chercher dans les parfumeurs, les droguistes, les fabricants de produits chimiques et pharmaceutiques qui emploient l'alcool industriellement et sont classés parmi les marchands de boissons.

Brasseurs. — On compte 2,722 fabricants de bière contrôlés par la régie, les patentes n'en accusent que :

PROFESSION.	NOMBRE.	VALEUR locative.	MOYENNE de loyer.
Exploitant de brasserie . . .	2,643	6,279,828	2,376

La différence n'est pas bien grande : 79. C'est que probablement ces 79 exploitants fabriquent dans des conditions modestes, et qu'on les a classés, pour la patente, dans les entrepositaires de bières.

Fabricants d'alcool. — Les distillateurs et bouilleurs de profession, exercés comme tels, sont au nombre de 2,315 et les patentes de ces professions sont bien moins nombreuses.

PROFESSIONS.	NOMBRES.	VALEURS locatives.	MOYENNE de loyer.
Fabricant d'alcool ou eau-de-vie de fécules, de grains, de betteraves et autres substances analogues	274	2,479,931	9,050
Fabricant d'esprit ou eau-de-vie de vin.	194	96,355	496
Fabricant d'esprit ou eau-de-vie de marc de raisin, de cidre, de poiré	185	73,465	397
Totaux.	653	2,649,751	4,058

Ainsi, sur 2,315 bouilleurs de profession, il n'y a que 653 distillateurs soumis à la patente,

1,662 distillateurs échappent à cette contribution, parce qu'ils sont des agriculteurs. Il y a là une différence de conditions qui donne à penser que la contribution des patentes devrait être imposée à tous ceux qui exercent une industrie et un commerce. Les agriculteurs qui en sont tous affranchis ont de plus en plus tendance, par le développement des transactions, à sortir de leur rôle de cultivateurs vendant simplement le produit de leur récolte, et à devenir des industriels et des commerçants.

De ces chiffres concernant la fabrication et la vente en gros des boissons, on peut tirer diverses conclusions, notamment au sujet de l'importance des exploitations. Mais je termine ces observations, en signalant toutefois l'utilité de ces relevés des patentes qui peuvent nous servir beaucoup pour l'étude de la statistique des professions.

Le *Bulletin de statistique du ministère des finances*, d'octobre 1887, nous apporte un tableau de toutes les professions qui ont été soumises à la contribution des patentes, en 1885. J'étudie ce travail auquel j'attache une grande importance. Laisant de côté, cette fois, le commerce des boissons, j'espère communiquer bientôt à la Société de statistique des observations plus générales sur toutes les professions.

Georges HARTMANN.